

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

Montpellier, le 18 juin 2021

Adaptation des mesures relatives au port du masque dans le département de l'Hérault

Conformément aux annonces faites par le Premier ministre, le préfet de l'Hérault Jacques WITKOWSKI met fin à l'obligation généralisée du port du masque en extérieur dans le département de l'Hérault.

Le port du masque reste toutefois obligatoire en intérieur, notamment dans les établissements recevant du public, ainsi qu'en extérieur dans les situations à forte densité de personnes, lorsque la distance interindividuelle ne peut être respectée.

Le port du masque s'impose donc sur l'ensemble du territoire départemental dans les situations suivantes :

- Les abords des centres commerciaux, des écoles (aux heures d'entrées et de sorties), et des lieux de cultes (aux heures des offices et des cérémonies);
- Files d'attente;
- Dans un rayon de 50 mètres aux abords des gares, aéroports, ports, abris de bus et de tramway;
- Marchés, brocantes, ventes au déballage...;
- Rassemblements (dont manifestation déclarée, festival, spectacle de rue...).

Le port du masque s'imposera aussi dans les rues et les zones piétonnes connaissant une forte fréquentation, à savoir :

- Montpellier: les vendredis et samedis, de 14 heures à 19 heures, dans les secteurs Ecusson, Place de la Comédie jusqu'aux abords du centre commercial du Polygone et dans le centre commercial d'Odysseum;
- **Béziers**: dans le centre commercial du Polygone de Béziers;
- Saint Guilhem le Désert : tous les jours de 14 heures à 19 heures ;
- Agde, dans le secteur du Cap d'Agde comprenant la rue de la Hune, quai di Domenico, esplanade Racine, quai Jean Miquel, quai du Beaupré, place Agde Marine, quai de la Trinquette, place du Globe, de 18 heures à 23 heures.
- Palavas-les-Flots, dans les quais Georges Clémenceau et Paul Cunq, dans la rue Saint Roch : tous les jours de 18 heures à 23 heures.
- La-Grande-Motte dans le périmètre de l'Allée du Maréchal Juin : tous les jours de 14 heures à 23 heures.

... / ...

Cabinet du préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél.: pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34 En outre, le couvre-feu sera levé à compter du dimanche 20 juin au soir.

Dans le contexte actuel, le préfet de l'Hérault appelle une nouvelle fois à la vigilance et à la responsabilité de chacun. Il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières, le port du masque lorsqu'il est nécessaire, mais surtout de se faire vacciner pour se protéger des formes graves du virus et protéger les autres.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél.: 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site: www.herault.gouv.fr Réseaux sociaux: @prefet34